

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2020

---

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 346

présenté par  
Mme Autain

-----

### ARTICLE 4

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'application de ce projet de loi au Président et aux autres membres du Conseil constitutionnel. Pas parce que nous souhaitons spécifiquement que cette réforme ne leur soit pas applicable. Mais parce que nous nous opposons à ce système pour l'ensemble des assuré-es. Par ailleurs, nous pensons qu'une limitation ainsi qu'une transparence parfaite des gratifications perçues par les 9 sages devrait être mise en place.